



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de Hanau

Rapport n° CP/2012/10

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoires, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

La délibération de l'assemblée plénière n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de Hanau.

Le contrat de territoire du Pays de Hanau a été adopté par l'assemblée départementale lors de sa séance plénière des 10 et 11 décembre 2007, pour la période 2008 – 2013. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 28 janvier 2008 à Bouxwiller.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 6 617 585 €, dont **6 024 514 €** ont été impactés sur l'enveloppe de référence du contrat.

Fin 2010, un bilan d'exécution à mi-parcours a été établi. Il faisait apparaître un solde de 2 579 582,81 € disponible sur l'enveloppe contractualisée. Ces crédits pourront être affectés aux opérations qui seront réalisées lors de la période 2011 – 2013.

1 – Bilan de l'exécution du contrat à mi-parcours

Le bilan réalisé pour la période 2008 – 2010 fait apparaître un taux de **consommation de 57,18 % de l'enveloppe contractualisée**.

Un montant total de subventions s'élevant à 3 444 931 € a été attribué, contre 5 063 181 € initialement attendues pour la même période.

La part du **volet 1** des subventions votées est de **1 768 208 €**, correspondant à un taux d'exécution de 52,59 % du montant inscrit dans l'annexe du contrat entre 2008 et 2010. Par rapport à l'enveloppe contractualisée, le montant des subventions attribuées au titre du volet 1 représente 29,35 % du total des aides prévisionnelles au moment de l'adoption du contrat.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département s'élèvent à **1 676 722,48 €** au cours des trois premières années du contrat, soit 98,59 % des aides attendues sur la même période. Ces attributions représentent 27,83 % de l'enveloppe contractualisée.

Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2008 – 2010, regroupés par thématiques.

Thématique	Volet 1	Volet 2	Total attribué
Animation du territoire		80 982,01 €	80 982,01 €
Développement culturel	156 996,14 €		156 996,14 €
Développement de la pratique sportive	131 440,22 €	146 250,00 €	277 690,22 €
Développement du réseau routier	565 426,83 €		565 426,83 €
Développement touristique		75 290,47 €	75 290,47 €
Education	332 294,00 €		332 294,00 €
Habitat	13 316,47 €	20 000,00 €	33 316,47 €
Petite enfance	195 003,18 €		195 003,18 €
Projets d'intérêt local	373 731,87 €		373 731,87 €
Projet d'excellence		1 354 200,00 €	1 354 200,00 €
Total général	1 768 208,71 €	1 676 722,48 €	3 444 931,19 €

2 – Zoom sur les grands projets financés par le Département au cours de la période 2008 – 2010

Volet 1

Les subventions attribuées au titre de la **voirie communale** représentent près du tiers des engagements du Département avec une dotation s'élevant à **565 426 €** pour l'ensemble du territoire (32 % des attributions).

Viennent ensuite les subventions relevant des **projets d'intérêt local**, dont le coût total hors taxes est inférieur à 50 000 €. **373 731 €** ont été attribués pour des opérations réparties dans différentes thématiques.

Il faut également noter le soutien important du Conseil Général en faveur des travaux réalisés dans les **écoles communales**, et pour lesquels une aide globale de **332 294 €** a été attribuée.

Volet 2

L'engagement principal du Conseil Général porte essentiellement sur le **projet d'excellence** concernant la rénovation du musée de Bouxwiller. **1 354 200 €** ont été engagés sur cette opération.

3 – Nouvelle programmation pour la période 2011 – 2013

Au vu des éléments exposés ci-dessus, **il reste à ce jour 2 579 582,81 € de crédits disponibles sur l'enveloppe de référence, pour la période 2011 – 2013.**

Le recensement des projets transmis par les collectivités membres du territoire faisait apparaître un montant cumulé de subventions prévisionnelles de 4 282 831 €, soit un **dépassement de 1 703 248 €** par rapport aux crédits disponibles.

Il a été demandé aux collectivités du territoire de prioriser leurs projets selon l'échelle suivante :

- Priorité 1,
- Priorité 2
- Liste complémentaire.

Au total, il résulte que la liste des opérations classées en priorité 1 générerait un montant prévisionnel total d'aides s'élevant à **2 579 475,66 €**, **qui correspond pratiquement au montant du reliquat des crédits disponibles contractualisés.**

Afin de recentrer les aides du Conseil Général sur les projets les plus importants du territoire, tout en respectant l'épure financière du contrat de territoire du Pays de Hanau, il est proposé de ne retenir que les projets classés en priorité 1 dans l'annexe financière 2011 - 2013.

Les autres opérations, à savoir celles classées en priorité 2 et liste complémentaire, seront regroupées dans un document annexe. Pour ces opérations, des possibilités de financement pourront, le cas échéant, être mises en évidence au vu des bilans annuels à venir, dans le respect de l'enveloppe du contrat. Cette option a pour avantage de respecter précisément le montant de l'enveloppe financière contractualisée, tout en apportant de la souplesse dans la gestion et la réalisation des projets communaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Suite à l'avis favorable de la commission du Développement des Territoires, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours pour le contrat de territoire du Pays de Hanau pour la période 2011-2013, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au présent rapport.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL